



ACAT SUISSE SCHWEIZ SVIZZERA

Action des chrétiens pour un monde sans torture ni peine de mort
Aktion der Christen für eine Welt frei von Folter und Todesstrafe
Azione dei cristiani per un mondo senza tortura né pena di morte

Appel urgent août 2023 Russie – Condamnation arbitraire et soins refusés

Irina Danilovitch a été condamnée arbitrairement à 6 ans et 11 mois de prison. Les autorités russes refusent de lui prodiguer les soins de santé adéquats et lui ont infligé d'autres mauvais traitements pendant son incarcération, ce qui a entraîné une dégradation de son état de santé et met sa vie en péril.

Militante des droits civiques et défenseure des droits humains, Irina Danilovitch a dénoncé les défaillances du système de santé en Crimée. Elle s'est exprimée haut et fort et a condamné publiquement les cas de poursuites motivées par des considérations politiques, de disparitions forcées et de détention arbitraire de défenseurs des droits humains et de militants.

Le 29 avril 2022, Irina Danilovitch a été enlevée à Koktebel, en Crimée, par des membres des forces de sécurité russes. Pendant presque deux semaines, ni sa famille ni son avocat n'ont eu de nouvelles d'elle. Selon son témoignage, elle a été menacée à plusieurs reprises d'être exécutée en secret et a passé la majeure partie de cette période enfermée dans un sous-sol, dans des conditions inhumaines. Ses ravisseurs lui ont infligé des actes de torture et des mauvais traitements pour la contraindre à « avouer » une trahison d'État. N'y parvenant pas, ils ont touché à ses effets personnels et y ont caché des explosifs, ce qui a par la suite été utilisé pour la poursuivre en justice et l'incarcérer.

Son procès, qui s'est ouvert le 22 août 2022 devant le tribunal municipal de Feodosia, a été entaché de graves violations des garanties en matière d'équité. Le 28 décembre, elle a été condamnée à une peine de sept ans de prison assortie d'une amende de 50 000 roubles (environ 500 francs) au titre de l'article 222.1(1) du Code pénal russe (achat, transfert, vente, stockage ou transport illégal de substances explosives ou d'engins explosifs). La Cour suprême de facto de Crimée a pris en compte son recours et en juin 2023 a réduit sa sentence d'un mois, tout en confirmant sa condamnation.

En mars 2023, elle a entamé une grève de la faim pour protester contre la privation de soins médicaux adéquats. Elle a alors été hospitalisée et les premiers examens ont été réalisés, concluant qu'elle avait besoin d'examen supplémentaires et de traitements d'urgence. Néanmoins, elle a été placée au centre de détention SIZO-1 à Simferopol où elle se trouve toujours, sans bénéficier des soins dont elle a besoin.

Dans la lettre d'intervention, il est demandé à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie, Mme Tatiana Moskalkova, la libération immédiate et sans condition d'Irina Danilovitch ; son acquittement de toutes les fausses accusations portées à son encontre ; son accès à des soins adaptés ; sa protection contre la torture et toutes autres formes de mauvais traitements ; et la poursuite de toutes les personnes présumées coupables des conditions de sa détention et de sa privation de soins médicaux.

Source : Amnesty International

Délai d'intervention : 10 septembre 2023

Lettre à la Haut-Commissaire aux droits de l'homme de la Fédération de Russie

Mme Tatiana Moskalkova
Haut-Commissaire aux droits de l'homme
Smolensky Boulevard, 19, c 2
119121 - Moscou
Fédération de Russie

Port : 1.80 Fr

E-mail : [Moskalkova@ombudsmanrf.ru](mailto: Moskalkova@ombudsmanrf.ru)

Lettre à l'ambassadeur de la Fédération de Russie en Suisse

M. Sergueï Garmonin
Ambassadeur de la Fédération de Russie
Brunnadernrain 37
3006 Berne

Port : 0.90 Fr

E-mail : [rusbotschaft@bluewin.ch](mailto: rusbotschaft@bluewin.ch)